



Association intercommunale des eaux du Boiron
DENENS – LULLY – LUSSY-SUR-MORGES – TOLOCHENAZ -
VILLARS-SOUS-YENS

PREAVIS NO 1/2023 DU COMITE DE DIRECTION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AIEB DU MARDI 13 JUIN 2023

Relatif à la demande de crédit de CHF 51'600.00 pour le remplacement de la conduite Praz-Palud – Bon / Tronçon sous la RC 30

1. Préambule

Ce projet s'inscrit dans le cadre des ouvrages prévus dans le Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) de l'AIEB, approuvé par les instances cantonales compétentes. Le remplacement de certains tronçons a été proposé, y compris la conduite entre les réservoirs du Bon et de Praz Palud. Ce projet représente la première étape de ce remplacement.

2. Situation actuelle

Le réseau d'eau de l'AIEB est sous le régime de deux réservoirs, à savoir le réservoir de Praz Palud (sur le territoire de la Commune de Yens) alimentant le réseau supérieur, et le réservoir du Bon (sur le territoire de la Commune de Denens) alimentant le réseau inférieur. Une conduite en fonte DN 250 mm, créée en 1973 lie ces deux réservoirs.

Lors de l'été 2022, une résurgence d'eau a été remarquée à proximité de l'emplacement de la conduite, sur la traversée de la route cantonale (RC) 30 entre les villages de Yens et de Bussy-Chardonney. Une intervention d'urgence a été directement prévue, mais n'a finalement pas été réalisée car le suintement d'eau n'était plus visible.

Sur la traversée de la RC 30, la conduite est actuellement posée dans un pousse-tube en acier DN 500 mm. Ce dernier traverse la chaussée mais ne sort cependant pas du domaine cantonal, ni d'un côté ni de l'autre.

3. Situation future et projet

Voir plan-projet N° 1720/1A

Le PDDE prévoit de remplacer la conduite alimentant le réseau supérieur et liant les réservoirs de Praz Palud et du Bon par un calibre supérieur. Ce remplacement ne fait pas partie des priorités pour l'AIEB, mais un remplacement du tronçon sous la RC 30, localisé sur la Commune de Yens, est judicieux à très court terme pour deux raisons :

1. Par mesure de précaution en réponse à l'alerte de fuite survenue en juillet 2022
2. Le canton prévoit de remplacer le revêtement de route lors de l'été 2023, ce qui rendrait les travaux sur ce tronçon impossibles lors des 5 ans suivants

Le tracé de la nouvelle conduite suivra celui de la conduite existante sur la traversée de route, tout en préparant la suite future de son remplacement. En effet, le pousse-tube existant peut être réutilisé. Le projet prévoit de prolonger le pousse-tube existant côté chemin du Vieux-Motty, afin de sortir son extrémité du domaine public cantonal en prévision d'un éventuel futur remplacement de la conduite sous la route cantonale.

La conduite en fonte DN 250 mm sera remplacée par du PE 355/312.8 mm, en Gerofit sur la partie dans le pousse-tube. Ce projet nécessitera une vidange de la conduite lors du remplacement en place de la conduite et du raccordement, et une bonne coordination pour éviter un arrêt prolongé de la distribution de l'eau.

4. Devis estimatif arrondi TTC

		Travaux subventionnés	Travaux non subventionnés	Total
A.	Travaux de génie civil TVA 7,7 %, arrondie	CHF 9'556.00 CHF 735.80		CHF 10'291.80
B.	Appareillage Fourniture et pose des conduites TVA 7,7 % arrondie	CHF 26'727.55 CHF 2'058.00		CHF 28'785.55
C.	Frais administratifs		CHF 500.00	CHF 500.00
D.	Divers & imprévus, environ 10 % des chapitres A à C		CHF 3'922.65	CHF 3'922.65
E.	Honoraires pour études et surveillance des travaux, estimation en fonction du temps consacré, HT TVA 7,7 % arrondie	CHF 7'500.00 CHF 600.00		CHF 8'100.00
	Montant total du devis	CHF 47'177.35	CHF 4'422.65	CHF 51'600.00

5. Financement

Compte tenu de nos liquidités actuelles, cet investissement sera assuré par la trésorerie courante

6. Aspect comptable

Sur le plan comptable, cet investissement sera amorti sur le résultat de l'exercice ou par un prélèvement au fonds de réserve pour entretien du réseau (compte 92811).

7. Conclusions

En résumé, ce projet permet d'anticiper les travaux de réfection de la Route cantonale, de préparer l'avenir en vue du remplacement total de la conduite Praz Palud - Bon et de réparer potentielle la fuite constatée en 2022.

Au terme de ce préavis, le Comité directeur vous prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

L'Assemblée du Conseil intercommunal de l'AIEB

- Vu le préavis 1/2023,
- Oûi le rapport de la commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'autoriser le comité directeur à effectuer les travaux relatifs au remplacement de la conduite Praz-Palud –Bon – Tronçon sous la RC 30.
2. De lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de CHF 51'600.00
3. De financer ce montant par la trésorerie courante ;
4. D'amortir cet investissement sur le résultat de l'exercice ou par un prélèvement au fonds de réserve pour entretien du réseau (compte 92811).

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 31 janvier 2023.

Au nom du Comité directeur

Le Président


Christophe Ormond



La Secrétaire


Mary-J. Distretti